



VILLE DE BIOT

Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de Grasse
Canton d'Antibes-Biot
Communauté d'Agglomération
Sophia Antipolis

R é p u b l i q u e F r a n ç a i s e
VILLE DE BIOT
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mai 2016

Salle du Conseil – Médiathèque Communautaire

18h30 – Séance publique du Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR

Rapporteur : Madame le Maire

- 0-01. DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 31 mars 2016.
- 0-02. DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Création d'une commission extra-municipale sur les Risques Majeurs et désignation des membres appelés à siéger.
- 0-03. PROJET D'AMÉNAGEMENT DU VERSANT DES BACHETTES – Demande d'autorisation d'urbanisme et abrogation d'une délibération.
- 0-04. PROJET D'AMÉNAGEMENT DU VERSANT DES BACHETTES – Validation de l'Avant Projet Sommaire et autorisation donnée au Maire de solliciter des subventions.
- 0-05. PROJET D'AMÉNAGEMENT DU VERSANT DES BACHETTES – Autorisation donnée au Maire de signer la demande d'autorisation de défrichement sur l'emprise du projet et de lancer l'étude d'impact éventuelle.
- 0-06. TRANSPORT – Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur – Motion de la Ville de Biot.

Rapporteur : Madame Véronique LEMARCHAND, 3^{ème} Adjointe au Maire, déléguée aux Finances

- I-01. FINANCES – Demande de dégrèvement de la redevance d'assainissement.

Rapporteur : Madame Nathalie BRET, 4^{ème} Adjointe au Maire, déléguée aux Ressources Humaines et à la Communication

- 2-01. ÉVÉNEMENTIEL – Convention de mise à disposition du jardin Frédéric Mistral au profit de la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis (CASA) pour l'organisation d'une lecture spectacle en plein air.

Rapporteur : Madame Gisèle GIUNIPERO, 6^{ème} Adjointe au Maire, déléguée à l'Urbanisme, au Logement et à l'Environnement

- 3-01. FONCIER – Constitution d'une servitude de tréfonds sur les parcelles cadastrées section BC n°128 et n°130 en vue de l'élargissement du Chemin des Vignasses.

Rapporteur : Monsieur Luca ZEPPA, Conseiller Municipal, délégué à l'Assainissement, aux Réseaux et aux Entreprises

- 4-01. RÉSEAUX – Enfouissement des réseaux aériens de la route de la Mer (RD4) entre le Chemin des Cabots et le carrefour giratoire de la Romaine – Remplacement de l'éclairage public – Décision de confier les travaux au SDEG.

Rapporteur : Monsieur Baptiste MERRIEN, Conseiller Municipal, délégué aux Affaires juridiques et à la Commande publique

- 5-01. COMMANDE PUBLIQUE – Développement de l'achat durable et responsable dans les marchés publics.

Biot, le 11 mai 2016

Le Maire,



Guilaine DEBRAS
Vice-présidente de la CASA



VILLE DE BIOT

Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de Grasse
Canton d'Antibes-Nord
Communauté d'Agglomération
Sophia Antipolis

R é p u b l i q u e F r a n ç a i s e
VILLE DE BIOT
EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 18 MAI 2016

COMPTE - RENDU

Madame le Maire ouvre la séance à 18 heures 30.

Les membres du groupe « Restons forts pour Biot » présents lors de ce Conseil Municipal, à savoir Madame PRADELLI, Monsieur PRÉVOST, Monsieur DERMIT, Monsieur FORTUNÉ et Madame AUFEUVRE, ont quitté la séance lors de la délibération n°2016/59/0-02 portant sur la création d'une commission extra-municipale sur les Risques Majeurs. Les procurations de Madame SANTAGATA et Madame DESCHARENTRES s'annulent en conséquence.

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 31 mars 2016.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 mars 2016.

Création d'une commission extra-municipale sur les Risques Majeurs et désignation des membres appelés à siéger.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE, à l'unanimité, de procéder à la désignation des représentants par un vote à main levée.

FIXE la composition de la commission comme suit :

- Madame Le Maire, Présidente, assistée ou représentée par son 1^{er} Adjoint
- L'Adjoint au Maire délégué à la Sécurité et aux Risques naturels
- L'Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Communication
- 6 membres extérieurs au Conseil Municipal, qualifiés dans le domaine et/ou investis dans le milieu associatif sur les questions relatives aux risques majeurs.

DÉSIGNE les représentants du Conseil Municipal appelés à siéger au sein de la Commission extra-municipale sur les Risques majeurs :

- Guilaine DEBRAS, Maire, présidente de droit
- Michel MAZUET, 1^{ère} Adjoint au Maire
- Jean-Paul CAMATTE, Adjoint à la Sécurité et aux Risques naturels
- Nathalie BRET, Adjointe aux Ressources Humaines et à la Communication

PREND ACTE de la désignation par les associations suivantes lors de leurs prochaines assemblées, des membres extérieurs au Conseil Municipal, appelés à siéger au sein de la Commission extra-municipale sur les Risques majeurs :

- 3 membres proposés par l'ASEB
- 2 membres proposés par l'association du quartier de St Julien - Roquefort
- 1 membre proposé par LIBSEC

APPROUVE la charte de fonctionnement.

PROJET D'AMÉNAGEMENT DU VERSANT DES BÂCHETTES

Demande d'autorisation d'urbanisme et abrogation d'une délibération.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ

ABROGE la délibération n°2015/95/0-04 en date du 24 septembre 2015 portant sur le permis d'aménager du secteur des Bâchettes.

APPROUVE le principe d'aménagement exposé.

AUTORISE Madame le Maire à signer les actes administratifs du droit des sols subséquents à ce projet tels que le permis d'aménager, les permis de démolir et permis de construire.

AUTORISE Madame le Maire à lancer les études environnementales règlementaires conformément à la loi sur l'eau.

Validation de l'Avant Projet Sommaire et autorisation donnée au Maire de solliciter des subventions.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le principe d'aménagement exposé.

PREND ACTE de la présentation des éléments de l'Avant Projet Sommaire.

APPROUVE l'enveloppe financière du projet estimée à 4 400 000 € TTC.

S'ENGAGE à inscrire aux budgets des deux prochaines années les crédits correspondants au montant des dépenses à effectuer sur les années 2017 et 2018.

PREND ACTE que Madame le Maire sollicitera les partenaires financiers tels que l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Départemental afin d'obtenir des subventions au taux le plus favorable possible.

AUTORISE Madame le Maire à solliciter la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis afin d'obtenir des fonds de concours au taux le plus favorable possible.

PREND ACTE que Madame le Maire engagera et signera les études, marchés d'études et de travaux y afférents.

Autorisation donnée au Maire de signer la demande d'autorisation de défrichement sur l'emprise du projet et de lancer l'étude d'impact éventuelle.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ

AUTORISE Madame le Maire à déposer et signer la demande de défrichement sur les parcelles citées.

AUTORISE Madame le Maire à diligenter toute étude d'impact qui s'avèrerait nécessaire dans le cadre du projet d'aménagement.

TRANSPORT

Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur – Motion de la Ville de Biot.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ

DEMANDE à SNCF Réseau de reconsidérer le projet avec la vision globale de l'axe Marseille - Nice.

DEMANDE la communication du résultat des études engagées, notamment des études alternatives (3^{ème} voie) pour un projet cohérent et soutenable pour les finances publiques et l'environnement.

REFUSE tout passage de la ligne nouvelle PACA sur le territoire biotois.

FINANCES

Demande de dégrèvement de la redevance d'assainissement.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ

PRÉCISE que les dégrèvements accordés feront l'objet d'un avoir auprès de VEOLIA, délégataire du service public de distribution d'eau potable et chargé de la collecte de la redevance d'assainissement.

ACCORDE le dégrèvement de la redevance de l'assainissement, par référence à la consommation moyenne des 3 relevés précédents, sur la base de 1.20 € par m3.

ÉVÉNEMENTIEL

Convention de mise à disposition du jardin Frédéric Mistral au profit de la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis (CASA) pour l'organisation d'une lecture spectacle en plein air.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ

VALIDE les termes de la convention de mise à disposition du Jardin Frédéric Mistral entre la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis et la commune de Biot.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

FONCIER

Constitution d'une servitude de tréfonds sur les parcelles cadastrées section BC n°128 et n°130 en vue de l'élargissement du Chemin des Vignasses.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE la constitution de la servitude de tréfonds nécessaire à l'ancrage du mur de soutènement nécessaire à l'élargissement du chemin des Vignasses au droit des parcelles cadastrées section BC n° 128 et 130.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes afférents.

RÉSEAUX

Enfouissement des réseaux aériens de la route de la Mer (RD4) entre le Chemin des Cabots et le carrefour giratoire de la Romaine – Remplacement de l'éclairage public – Décision de confier les travaux au SDEG.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le projet de remplacement de l'éclairage public sur la route de la Mer entre le chemin des Cabots et le carrefour giratoire de la Romaine conformément à l'étude du SDEG.

APPROUVE la dépense évaluée à 62 500 €HT selon la même étude.

CHARGE le SDEG de solliciter les subventions de toutes origines, et notamment auprès du Conseil départemental des Alpes-Maritimes et de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

CONFIE au SDEG la réalisation de ces travaux dans le cadre de ses compétences.

S'ENGAGE à inscrire au budget communal la somme nécessaire à la réalisation de ces travaux au compte 6554.

COMMANDE PUBLIQUE

Développement de l'achat durable et responsable dans les marchés publics.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ

RÉAFFIRME la volonté de développer les clauses sociales et environnementales dans les marchés publics sur le territoire de la commune.

PREND ACTE du transfert de la mission entre la Maison de l'Emploi et le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de la CASA depuis janvier 2016.

APPROUVE la démarche d'accompagnement et de mise en place proposée par le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 20 heures 15 et annonce la tenue de la prochaine séance du Conseil Municipal le jeudi 23 juin.

Biot, le 20 mai 2016

Le Maire,



Guilaine DEBRAS
Vice-présidente de la CASA

Information publiée sous réserve de l'approbation du procès-verbal de la séance
par le Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.